



Centrale de mobilité



■ Le contexte

Il existe autour de nous de nombreux modes de déplacement : bus, trains, covoiturage, autopartage, vélos, taxis, etc. L'utilisateur peut facilement se perdre au milieu de toutes ces informations dispersées entre différentes autorités organisatrices du transport (Région, département, ...), entre plusieurs transporteurs et autres structures proposant de l'aide au transport. C'est dans ce contexte que naissent de plus en plus de centrales de mobilité.

■ Renseigner l'utilisateur

L'objectif principal des centrales de mobilité est de renseigner l'utilisateur en fonction de son besoin de déplacement : itinéraire, durée, tarif,

Ce service répond plusieurs enjeux :

- Favoriser les modes alternatifs et donc diminuer dépendance au véhicule individuel.
- Favoriser la mobilité des personnes non motorisées pour le biais de l'information, voire d'un accompagnement personnalisé.

Les informations concernant l'offre en transport doivent être rassemblées un même « endroit ». Ce dernier peut combiner différentes formes :

- Site Internet. C'est le cas des plateformes multimodale www.jv-malin.fr pour la région Centre ou www.destineo.fr pour la région Pays de la Loire.
- Permanence téléphonique. Un opérateur répond à la demande. L'avantage de cette organisation est que l'utilisateur n'a pas besoin d'avoir un accès à Internet pour avoir une réponse.
- Accueil physique au sein d'un espace dédié. Il s'agit ici, de favoriser le lien social et la visibilité du service.

■ Etre au plus près des besoins de la population

Les plateformes d'information globales et multimodales sont souvent organisées à l'échelle des régions, pour garantir une intermodalité pertinente entre les modes de transports. On trouvera ainsi les informations sur les réseaux de bus urbain, interurbain et les TER régionaux.

Néanmoins, de plus en plus de centrales de mobilité sont créées dans des territoires ruraux, à des échelles plus petites comme les EPCI ou Pays. L'objectif est de communiquer sur la diversité de l'offre de déplacement sur un territoire de proximité. Un espace dédié a pour avantage de répondre à des demandes spécifiques.

Ce type de structure peut proposer d'autres services en plus de l'information au tout public :

- Location de deux roues pour les demandeurs d'emplois
- Transport à la demande
- Covoiturage
- Accompagnement au passage du permis ...

Ces services proposés doivent compléter l'offre existante et non concurrencer ceux déjà présents. C'est pourquoi, il est essentiel de réaliser un état des lieux des pratiques et des besoins sur le territoire.

Dans la plupart des cas, ces structures sont associatives.

■ Créer des partenariats

Des partenariats avec les autorités organisatrices du transport comme la Région et le Département doivent être créés pour avoir les informations à jour. Dans le cadre de l'activité de transport à la demande, certaines associations ont décidé de conventionner avec les artisans taxis pour ne pas créer de la concurrence.

Une centrale de mobilité offre la possibilité de créer des liens et de mobiliser les différents acteurs d'un territoire autour de ce thème. En effet, le sujet des déplacements touche de nombreux publics (personnes âgées, personnes en insertion professionnelle, jeunes, salariés, visiteurs...) et donc concerne de nombreuses structures (collectivités, association d'insertion, entreprises, maison de l'emploi, offices de tourisme...).

■ Quelques expériences

MOPI, la Maison de la mobilité du PNR du Pilat

Cette maison est née d'une convention entre le PNR du Pilat et l'association Pilattitude.

Les principales missions sont :

- Information multimodale et animation d'un réseau associatif pour accompagner le changement de comportement.
- Mise à disposition de moyens de transports alternatifs : covoiturage, prêt de vélos à assistance électrique...
- Conseil en mobilité : information et suivi de projet Plan de déplacement Entreprise, Pédibus, urbanisme et insertion, urbanisme et mobilité, usage des transports en commun.

Les demandes d'informations ou d'accompagnement dans des projets viennent de plusieurs types structures relais comme le secours catholique, les collectivités (techniciens et élus), les citoyens,



Plate forme Mobilité en Bresse bourguignonne – Territoire de 85 000 habitants

Cette association s'adresse principalement aux personnes en parcours d'insertion sociale et/ou professionnelle, sur le territoire du Pays de la Bresse Bourguignonne.

C'est la mission locale qui est à l'initiative du projet. L'objectif de départ était de proposer une offre de transport pour 780 personnes ne disposant pas de moyen de locomotion et lever ainsi les freins à l'autonomie. Aujourd'hui, l'association Mission Mobilité propose 5 services :

- Communication et information pour tout public sur l'offre de transport disponible et les aides financières existantes : plus de 500 personnes renseignées dont 200 inscrites à des services de mobilité solidaire.
- Mise à disposition d'un parc de véhicules automobiles et de deux roues : 4 864 jours de location pour 80 locations.
- Déplacement à la demande : 779 courses réalisées pour un budget de 18 000€.
- Tickets transport permettant de prendre en charge une prestation comme le taxi, l'entretien de la voiture : 2 360€ d'aides financières pour 37 personnes.
- Un appui à la mobilité par un accompagnement psychologique ou une formation technique (orientation vers des partenaires, aide au permis ...).

■ Et sur le territoire du Parc ?

Des centrales de mobilité sont en cours de création sur le territoire du PNR.

- En Maine-et-Loire

C'est en partant du constat qu'il existe peu d'articulation entre les services proposés sur le territoire du Saumurois, que la Mission Locale du Saumurois et Saumur Agglo réfléchissent à ce type de service sur le Saumurois. Ce dispositif sera destiné aux personnes en insertion professionnelle.

- En Indre-et-Loire

Suite à un diagnostic mobilité réalisé sur le territoire du canton de Chinon, il a été proposé de mettre en place ce type de service en partenariat avec la Communauté de communes de Rivière-Chinon-St Benoit.

■ Bilan

La centralisation des informations liées à la mobilité permet d'un côté de pouvoir renseigner l'utilisateur en fonction de son besoin. Et de l'autre une centrale de mobilité peut être vue comme une opportunité de mobiliser les acteurs d'un territoire autour de ce thème.



■ En savoir plus

- Fiche outils 1 – la centrale d'information multimodale disponible (p.35 du rapport d'ETD) : Construire une offre locale de transport - Quels outils pour une mobilité durable en milieu rural et périurbain ?
- Guide méthodologique réalisé par la DIACT (Direction Générale de la mer et des transports), la Direction générale de l'action sociale, le CERTU et ETD (centre de ressources du développement territorial). Décembre 2009. Disponible à l'adresse suivante : [http://www.projetdeterritoire.com/index.php/plain_site/Publications/Ouvrages/\(selection\)/23129](http://www.projetdeterritoire.com/index.php/plain_site/Publications/Ouvrages/(selection)/23129)
- Maison de la mobilité du PNR du Pilat : www.pilat-covoiturage.net
- Plateforme mobilité en Bresse bourguignonne : Johan Lebas - mobilite.louhans@wanadoo.fr